

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 23 AVRIL 2024 A 20H00**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de Conseil Municipal sous la présidence de Madame Florence BOULLIER, Maire.

La convocation a été adressée le 17 avril 2024.

Étaient présents : Florence BOULLIER, François LIARD, Karine LATOUCHE, Jean Yves PROUST, Jean Claude RICHARD, Fabienne BAUDON, Julien GAURON, Evelyne DAVID, Florent MARTIN, Jessy GONET, Anne MOLVEAU, Alain IZOPET

Étaient excusés Monique MARCHE donne pouvoir à François LIARD, Janine PERROT donne pouvoir à Karine LATOUCHE, Marie Pierre BOUGREAU donne pouvoir à Fabienne BAUDON, Laetitia GUARY donne pouvoir à Evelyne DAVID, Christophe JEANPIERRE donne pouvoir à Jean Yves PROUST, Christophe BRETON

Étaient absents : Natacha DECOURT

Secrétaire de séance : Fabienne BAUDON

Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2024

Le procès-verbal a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance précédente.

Création de zones d'accélération pour la production d'énergie renouvelable

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée selon les modalités suivantes :

- Un article paru dans le bulletin annuel distribué en début d'année 2024
- Un article paru dans le bulletin municipal trimestriel distribué début mars 2024
- Des rendez-vous avec les administrés concernés par des projets

Compte-tenu des éléments cités ci-dessus, Madame le Maire propose d'identifier les zones d'accélération de la commune de SAINT EPAIN tel que présentées en annexe du procès-verbal.

Le conseil municipal :

- **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables, les zones figurant en annexe
- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à M. Le Sous-Préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaire à la transition énergétique, du département d'Indre et Loire

Géothermie : choix de l'entreprise pour la réalisation d'un forage de captage

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite à la faisabilité de l'installation de la géothermie sur plusieurs bâtiments communaux et à la suite du rapport du forage d'essai, il convient de réaliser le forage de captage.

Madame le Maire informe que trois entreprises ont été consultées : VAN INGEN FORAGES, FORAGES MASSE, EXEAU FORAGES.

Seule l'entreprise VAN INGEN FORAGES a proposé son devis, l'entreprise FORAGE MASSE ne peut répondre favorablement à notre demande et l'entreprise EXEAU FORAGES n'a pas répondu.

Madame le Maire rappelle que l'entreprise VAN INGEN est celle qui a réalisé le forage d'essai.

À la vue des éléments ci-dessus, Madame le Maire propose de retenir la proposition financière de VAN INGEN FORAGES d'un montant de 69 766€HT.

Le conseil municipal,

- **Décide de valider la proposition financière de l'entreprise VAN INGEN FORAGES d'un montant de 69 766€ HT pour la réalisation du forage de captage**
- **Autorise Madame le Maire à signer le devis**

Choix du bureau d'étude pour les audits énergétiques des bâtiments

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'installation de la géothermie sur les bâtiments communaux (mairie, cantine, salle de musique, ancienne école Jeanne d'Arc et salle des associations), il convient que des audits énergétiques pour chaque bâtiment soient réalisés.

Madame le Maire informe que trois entreprises ont été consultées :

ENTREPRISE	MONTANT HT
CDC CONSEIL	6 825.00€
ENERGIO	10 493.40€
SOBRE ENERGIE	4 200.00€

A la vue des propositions financières ci-dessous, Madame le Maire propose de retenir le bureau d'étude SOBRE ENERGIE pour un montant de 4 200.00€HT.

Le conseil municipal :

- **Décide de retenir le bureau d'étude SOBRE ENERGIE pour un montant de 4 200 € HT afin de réaliser les audits énergétiques des bâtiments**
- **Autorise Madame le Maire à signer le devis**

Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles et suppression d'un poste principal de 2ème classe des écoles maternelles dans le cadre d'un avancement de grade

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Afin de permettre l'avancement de grade, Madame le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression, à compter du 1^{er} septembre 2024, d'un emploi d'agent spécialisé de 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet, à raison de 28/35^{èmes},
- La création, à compter du 1^{er} septembre 2024, d'un emploi d'agent spécialisé de 1^{re} classe des écoles maternelles à temps non complet, à raison de 28/35^{èmes},

Le conseil municipal, DECIDE :

- **La suppression, à compter du 1^{er} septembre 2024, d'un emploi d'agent spécialisé de 2^eme classe des écoles maternelles à temps non complet, à raison de 28/35^{èmes},**
- **La création, à compter du 1^{er} septembre 2024, d'un emploi d'agent spécialisé de 1^{re} classe des écoles maternelles à temps non complet, à raison de 28/35^{èmes},**

Modification des statuts au SATESE 37

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 6 décembre 2021, modifiés par arrêté préfectoral en date du 28 avril 2022,

Vu la délibération n°2024-04 du SATESE 37, en date du 18 mars 2024, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 29 mars 2024,

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Le conseil municipal émet un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 18 mars 2024,

Demande de subventions

1) Association Addictions Alcool vie libre

Madame le Maire, présente le courrier reçu concernant une demande de subvention de 150€ de l'association Addictions alcool vie libre qui vient en aide aux personnes aux malades en formant des groupes de paroles accompagnés de médecins, de psychologues, de buveurs guéris etc ...

Après échange, Madame le Maire propose d'accorder la demande de subvention d'un montant de 150€.

le Conseil Municipal (pour 15 / contre 1 / abstention 1) :

- **Décide d'accord la subvention à l'association Addictions alcool vie libre » pour un montant de 150€**

2) Coopérative scolaire de l'école Raymond Queneau

Madame le Maire, présente la demande de subvention reçue de la coopérative scolaire de l'école Raymond Queneau en vue de la visite de la classe de CM2 au collège de Sainte Maure de Touraine.

La coopérative scolaire demande à la commune une participation financière d'un montant de 195.00€ qui correspond au transport allers-retours de l'école au collège.

Le Conseil Municipal :

- **Décide d'accord la subvention à l'a coopérative scolaire de l'école pour un montant de 195.00€**

3) Association Mémoire et Patrimoine

Madame le Maire, présente la demande de subvention reçue de l'association Mémoire et Patrimoine pour l'achat de matériels.

Madame le Maire rappelle que l'association entretient le patrimoine de la commune.

Le montant total de cet achat est de 1237€ et comprend une débrousailluse ainsi qu'une élagueuse.

Madame le Maire propose d'accorder une subvention de 80% de l'achat, soit une subvention de 1230€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide d'accord la subvention à l'association Mémoire et Patrimoine pour un montant de 1230.00€ concernant l'achat de matériels**

Convention avec un administré pour l'installation d'un poteau incendie « Route du Viaduc »

Madame le Maire informe qu'à la suite de la vente d'une maison « Route du Viaduc », un permis de construire a été déposé pour aménagement des combles et ouvertures.

La défense incendie étant situé à plus de 400m de l'habitation, le permis de construire est refusé.

Après rencontre, échanges et accord avec le propriétaire, il a été convenu la mise en place d'un poteau incendie « Route du Viaduc ».

La commune s'engage à demander les subventions aux organismes et le propriétaire s'engage à régler le reste à charge.

Madame le Maire prévient qu'une convention doit être mise en place avec le propriétaire afin de formaliser l'installation de ce poteau incendie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte la mise en place d'un poteau incendie « Route du Viaduc » à charge pour moitié de la commune et moitié du propriétaire**

Réponse à l'appel « Sobriété énergétique du SIEIL dans le cadre des travaux de rénovation de la salle des fêtes

Madame le Maire informe que les travaux de rénovation de la salle des fêtes rentrent dans le cadre de l'appel à projet « Sobriété Energétique » du SIEIL,

Le montant de la subvention est attribué selon un barème et ne peut dépasser au maximum 50 000€.

Madame le Maire propose de répondre à cet appel

Le Conseil Municipal décide de répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique de la salle des fêtes.

Questions diverses :

- Madame le Maire rappelle les élections européennes qui auront lieu le dimanche 9 juin 2024 dans la salle des associations
- Madame le Maire informe de plusieurs décès : Monsieur Gérard GERVAIS ancien employé communal, Madame Monique VEYREDEZE, membre de différentes associations et bénévole à la bibliothèque
- Madame le Maire fait part de remerciements de la famille PETRONTI/SERVAIS suite au décès de Victor
- Madame le Maire rappelle plusieurs dates et événements à retenir :
 - 29/05/2024 Conférence sur les prisonnières de guerre dans la salle Jeanne d'Arc
 - 08/06/2024 : 10 ans de l'association Mémoire et Patrimoine
 - 23/06/2024 : 160 ans de la musique
 - Septembre : salon artisanale et salon du livre
 - Octobre : exposition dans le cadre du festival Art'Chipel
- Monsieur IZOPET fait part de trous sur la chaussée. *Monsieur Jean Yves PROUST répond que le rebouchage est en cours*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 21h04.

**Le Maire,
Florence BOULLIER**

